

CréaVienne remet le couvert

Organisé par les pépinières d'entreprises de la Technopole et de Châtellerault⁽¹⁾, le concours CréaVienne est ouvert à tous les porteurs d'un projet de création ou reprise d'entreprise. Vous avez jusqu'au 31 mars pour tenter votre chance !

Arnault Varanne • avaranne@np-i.fr

Qui peut participer ?

Depuis 2008, le concours CréaVienne soutient tous ceux et celles qui portent un projet de création ou de reprise d'entreprise dans la Vienne. Les porteurs doivent pouvoir passer de l'idée à la création dans les six mois. Seules les entreprises créées ou reprises dans les trois ans écoulés sont éligibles. Dépôt des dossiers obligatoire avant le 31 mars sur le site Internet www.creavienne.fr

Combien de catégories en lice ?

Le jury récompensera les entreprises dans quatre catégories distinctes : « projet d'entreprise », « création d'entreprise », « reprise d'entreprise » et « coup de cœur ». Un cinquième prix pourra être remis à un lauréat



L'affiche de l'édition 2016 a été réalisée par des étudiants de l'École d'arts appliqués de Poitiers.

particulièrement actif à l'international.

Quelles sont les récompenses cette année ?

La 9^e édition de CréaVienne offrira aux vainqueurs la

bagatelle de 60 000€ de dotations. Les lauréats des trois catégories principales (projet, création et reprise) se verront chacun remettre une récompense de 13 907€ TTC, dont une sub-

vention en numéraire de 10 000€. Les prix « coup de cœur innovation », « Industrie et innovation sociale » proposent une récompense de 7 307€ TTC, dont 4 000€ en numéraire. Le prix coup de cœur du jury offre une récompense de 2 667€ TTC.

Le rétroplanning

Une première sélection sur dossier sera effectuée en avril. Les candidats présélectionnés seront auditionnés les 10 et 11 mai. La remise de prix aura lieu le 2 juin. ■

⁽¹⁾ Avec le soutien d'Initiatives Vienne, de Grand Poitiers et de la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais.

Plus d'infos sur www.creavienne.fr